

Perquisition sur l'île aux Tonneliers
Saisie des Noirs débarqués frauduleusement de *la Garonne*.
Le sieur Audirac à M. Poivre, décembre 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. C/5A/2, n°27.

Lettre non datée, rapportant un événement du 12 décembre. Elle fut communiquée au ministre par Poivre, jointe à une lettre datée du 16 décembre. Nous enregistrons arbitrairement cette lettre au 13 décembre 1768.

Joint à la lettre de
M. Poivre du 16 décembre 1768

Copie d'une lettre écrite par le Sr Audirac, sous-commissaire de la Marine à M. Poivre, par laquelle il lui rend compte de l'exécution de ses ordres dans la perquisition des Noirs débarqués frauduleusement de la flûte du Roi *la Garonne*, en date du 12 décembre 1768.

= = =

Monsieur,

Après avoir reçu vos ordres sur les 6 heures et demie du soir, je me suis transporté chez M. de Montvert à qui j'ai donné la lettre que vous m'aviez remise pour lui, et après l'avoir lue il a donné ordre à M. de La Grassinière de faire fournir un détachement pour me donner main-forte dans la recherche qu'il m'était ordonné de faire. Il était pour lors environs 7 heures du soir. J'ai quitté le Sr Montvert et ai été jusque sur la place avec le Sr de La Grassinière qui s'en allait au quartier pour mander le dit détachement. En nous séparant je l'ai prié de me l'envoyer le plus tôt possible. Quelque diligence que cet officier major ait pu faire, je n'ai reçu ledit détachement qu'à 8 heures un quart. Je l'ai fait embarquer dans le canot qui avait été armé à ce sujet, je m'y suis aussi embarqué et ai fait gouverner sur l'île aux Tonneliers.

En chemin faisant nous avons aperçu une pirogue qui venait de débarquer de la flûte *La Garonne*, qui paraissait faire route pour le dehors de la rade. J'ai fait gouverner dans ses eaux et l'ai obligé de nous accoster. Après en avoir fait la visite, j'ai continué ma route pour l'île aux Tonneliers où nous avons trouvé le canot et la chaloupe de la flûte *la Garonne*. Les équipages étaient dispersés de toute part et faisaient des signaux que nous entendions et qu'il nous était dans l'impossibilité de comprendre. En mettant pied à terre, j'ordonnai au caporal de mettre une sentinelle¹ auprès du canot et de la chaloupe pour les empêcher de déborder ; d'arrêter les équipages et de se transporter le plus vite qu'il serait possible au Fort de La Bourdonnais.

A peine fûmes-nous arrivés vis-à-vis le premier fort, que nous entendîmes un sentinelle crier sur nous Qui va là ; lui ayant répondu Ami, il nous dit d'avancer à l'ordre, a appelé le caporal en faisant beaucoup de bruit. J'ai attendu un instant le caporal de garde, et voyant qu'il ne venait pas, j'ai fait continuer la route. Ce même sentinelle nous a encore crié d'arrêter, ce que nous avons fait dans l'instant. Nous apercevant pour lors que ce n'était qu'un jeu joué, nous avons pris sur nous de nous rendre directement au Fort de La Bourdonnais où nous avons trouvé des matelots de l'équipage de la chaloupe et du canot de *la Garonne*, avec neuf Noirs qui étaient au bas du fort. J'ai fait saisir dans l'instant les matelots et les Noirs, et ai fait mettre une sentinelle à la porte du fort, ainsi que plusieurs autres tout alentour, pour empêcher que rien ne put s'évader sans que nous en eussions connaissance.

¹ Le mot *Sentinelle* est plus souvent masculin que féminin dans notre documentation.

Cela étant fait, j'ai ordonné aux pions² de monter sur le haut des forts, accompagnés d'un fusilier, ce qui a été exécuté dans l'instant. A peine ont-ils été montés qu'ils m'ont crié que les chambres étaient pleines de Noirs, et qu'il fallait avoir de la lumière. Sur le champ j'ai envoyé prendre un des fanaux que j'avais fait embarquer dans le canot. Après avoir attendu près d'un quart d'heure, le Noir que j'avais envoyé vint me dire que le sentinelle dont j'ai déjà parlé ne voulait pas le laisser passer avec la lumière. Ce sentinelle vint lui-même me demander si j'avais un ordre de M. Fournier pour faire la visite dans le fort, que sans cela je ne l'aurais pas faite. Je lui ai répondu que je n'avais l'ordre que de M. Poivre, mais que j'avais les forces en main, et que s'il faisait résistance je serais contraint de le forcer. Pour lors je détachai le caporal avec un soldat pour aller rechercher de la lumière qui lui fut cédée après bien des verbiages de la part de ce faux soldat en sentinelle.

Dès que le caporal a été de retour, j'ai fait monter la lumière au fort pour faire descendre les Noirs qui y étaient cachés. Les pions ainsi que les soldats ont exécuté ces ordres avec toute l'exactitude et la diligence possibles. Ils m'ont dit après être descendus, qu'il y avait trois sacs de biscuit et deux barils de galère.

Dès que les Noirs ont été descendus, je les ai fait compter. Il s'en est trouvé trente-deux. Cette opération étant finie, j'ai fait défiler les Noirs et les matelots au milieu du détachement que j'avais, jusqu'au bord du plein³, où je les ai fait embarquer dans la chaloupe de *la Garonne*. Dès qu'ils y ont été embarqués, je l'ai fait pousser au large et j'ai ordonné au patron de la dite chaloupe de n'accoster autre part que ce fût, qu'au pont du port, et au caporal de l'y forcer au cas qu'il s'y refusât. Dès qu'elle eut débordé, je me suis embarqué dans mon canot et me suis tenu à peu de distance de ladite chaloupe, jusqu'à son arrivée sur le port.

Comme nous étions prêts d'aborder ce pont, le sentinelle nous a crié qui va là, et nous a enjoint de nous arrêter, en attendant que le caporal d'ordre fût venu. Ledit caporal ayant rendu compte à l'officier de garde à la porte de la place, cet officier a envoyé un détachement de quatre hommes pour empêcher que personne ne se débarque tant de la chaloupe que du canot. Les factionnaires placés, j'ai demandé à l'officier si je pouvais aller faire mon rapport à M. de Montvert. L'officier me répondit que je n'avais qu'à y aller avec le caporal qu'il allait y envoyer. Un moment après je suis parti avec le caporal. Il était pour lors 10 heures passées, et M. de Montvert ne s'étant pas trouvé chez lui, j'ai retourné rendre la réponse à l'officier de garde qui y a renvoyé le caporal aux environs d'onze heures et demie. Pour lors M. de Montvert vint au corps de garde qui ordonna qu'on laissât passer le détachement et les Noirs partout où nous aurions voulu aller. M. d'Harifat [d'Arifat] fut chargé de nous faire passer les différents sentinelles. Dès qu'ils ont été débarqués nous les avons conduits à l'hôpital où nous les avons remis à M. de La Chauvelaye⁴.

Je suis avec respect etc. Signé Audirac.

* * *

² Les pions sont des personnels malabars employés par l'administration civile à la garde des bâtiments (plantons) et comme coursiers.

³ Bord du plein : bord de mer (terme souvent rencontré)

⁴ Guyot de La Chauvelaye écrivain principal faisant fonction de Contrôleur à l'hôpital. (Base docu=>10 novembre 1767. Dépenses annuelles, rémunération des personnels)